

# **REGLEMENT DU TRAIL DE LA COURONNE 2024**

## **1. ORGANISATION**

Le Trail de La Couronne est une course nature diurne pour le circuit de 11 KM et nocturne pour les autres circuits. Elle est organisée par « Charente Orientation Feuillade » le samedi 17 février 2024.

L'organisation se réserve le droit, pour des raisons techniques, de modifier le(s) parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (décision préfectorale, météo...)

Départ 16h30 pour le 11 km, 18h30 pour le 16km et 19h00 pour le 8km.

## **2. EPREUVES**

Le Trail de La Couronne est un évènement sportif et ludique ayant pour but de faire découvrir les sentiers et les forêts de La Couronne dans un esprit de convivialité et à allure libre. Cependant, il fera l'objet d'un classement.

3 distances : 8 km, 11 km et 16 km

Les parcours empruntent en partie des zones privées qui sont interdites d'accès en dehors de l'épreuve.

Les parcours empruntent en partie des voies de circulation communales : les concurrents s'engagent donc à respecter le code de la route même si une présence de signaleurs est assurée. Les consignes des signaleurs seront néanmoins appliquées sans dérogation possible.

Un ravitaillement en eau sera disponible sur le parcours de 16km et un autre à l'issue de l'épreuve composé entre autres de crêpes et d'une soupe.

## **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION**

Le Trail de La Couronne est ouvert à toute personne, homme ou femme, licencié ou non, respectant les règlements de la FFA en vigueur. Cependant les participants devront avoir 16 ans révolus pour le parcours de 8 km et 18 ans pour le 11 et 16 km.

- Le trail de 8 km est ouvert à partir de cadet pour les personnes nées avant le 01/01/2009.
- Le trail de 11 et 16 km est ouvert à partir de junior pour les personnes nées avant le 01/01/2007.

La participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée"

Tout mineur (circuit 8km) devra présenter une autorisation parentale.

Chaque concurrent reste seul juge de sa capacité à prendre le départ de l'épreuve ou la poursuivre.

Aucune inscription ne sera enregistrée si preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou celle d'une licence acceptée par la FFA.

Toute inscription doit être reçue au plus tard le 16 février 2024 minuit. Passée cette date, une majoration de 3 € sera appliquée sur le tarif si inscription le jour de l'épreuve.

Motifs de non-validation d'une inscription :

- Certificat médical non parvenu
- Certificat médical datant de plus d'un an
- Certificat médical falsifié ou illisible
- Certificat médical ne portant pas la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition ».
- Pour les licenciés, copie de la licence sur téléphone portable

## **4. SEMI AUTONOMIE, MATERIEL**

Le Trail de La Couronne est une épreuve individuelle en semi autonomie qui implique la capacité du participant à être autonome entre le départ, le point de ravitaillement en eau intermédiaire et l'arrivée. La possession d'une lampe est obligatoire.

Pour la distance 16km un ravitaillement en eau sur le circuit et pour tous un à l'arrivée.

## 5. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en appelant le contact épreuve ou en demandant à un autre concurrent de prévenir les secours. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Présence de secouristes sur le site. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à lui porter les soins nécessaires en cas de besoin. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

## 6. ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile "organisateur". Il incombe aux participants d'être assurés personnellement.

## 7. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le classement des coureurs se fera à l'aide d'un système de chronométrage électronique, il n'y aura pas de validation « humaine » du classement à l'arrivée. Seul seront classés les concurrents qui termineront l'épreuve et qui auront positionné la « puce » de chronométrage électronique sur leur chaussure. Celle-ci sera remise avec le dossard avant l'épreuve.

Seront récompensés :

- Les trois premiers H et F de chaque circuit.
  - Les premiers H et F des catégories suivantes de chaque circuit :
- H et F de cadets U18 à juniors U20 (naissance de 2005 à 2008, dans l'année de 16 à 19 ans)
  - H et F d'espoirs U23 (naissance de 2002 à 2004, dans l'année de 20 à 22 ans)
  - H et F de seniors SE (naissance de 1990 à 2001, dans l'année de 23 à 34 ans)
  - H et F de master 0 et 1 (naissance de 1980 à 1989, dans l'année de 35 à 44 ans)
  - H et F de master 2 et 3 (naissance de 1970 à 1979, dans l'année de 45 à 54 ans)
  - H et F de master 4 et 5 (naissance de 1960 à 1969, dans l'année de 55 à 64 ans)
  - H et F de master 6 et 7 (naissance de 1950 à 1959, dans l'année de 65 à 74 ans)

Nous ne récompensons les coureurs qu'une seule fois. Les catégories où le premier homme et femme auront déjà été récompensés seront appelés à venir sur le podium mais n'auront pas une deuxième récompense.

Seuls les coureurs présents seront récompensés.

## 8. DROIT A L'IMAGE

Le concurrent autorise les organisateurs du Trail de La Couronne à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la participation à l'épreuve, en version papier ou numérique. Dans le cas contraire il doit nous le signaler au moyen d'un message écrit en version papier ou digital (mail, sms etc...)

\*\*\*\*\*

## 9. CHRONOMETRAGE

Chronométrage à puces : chaque puce non rendue sera facturée 15€

## 10. HORAIRES

- Retrait des dossards à partir de 15h sur le site.
- Départ 16h30 11 km.
- Départ 18h30 16 km
- Départ 19h00 8 km.
- Ravitaillement crêpe et soupe à l'arrivée à partir de 19h.

## 11. Conditions sanitaires :

Par le présent règlement, les coureurs s'engagent à respecter les obligations sanitaires qui seront imposées par la préfecture au moment de la course.

## 12 : CNIL (loi informatique et libertés)

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés - 01 64 13 17 63 - Hôtel de la Communauté, 9 allée de la Citoyenneté - 77127 LIEUSAIN. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 13 : Charte Eco

Les participants au trail « la couronne trail de la chandeleur », ainsi que les organisateurs, s'engagent à vivre cet événement dans un esprit de tolérance et de respect de la nature. Chaque coureur s'engage à courir avec son éco-tasse (pour l'arrivée) et à ne rien jeter par terre. A trier ses déchets. Nous mettrons à disposition des poubelles de tri.

Il n'y aura pas de douches accessibles à la fin de la course, nous sommes en milieu naturel. Pour les toilettes, un seul est à disposition pour l'ensemble des participants.

Les participants au Trail de La Couronne, toutes épreuves confondues, déclarent en s'inscrivant connaître et accepter le règlement et s'engagent à le respecter ainsi que le code de la route et les consignes de sécurité. Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.